

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal dans sa séance du 28 octobre 2022 a adopté le règlement-taxe communal adapté en matière d'urbanisme.

Ce règlement-taxe est déposé à la Mairie au secrétariat communal conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Mondercange, le 14 novembre 2022

pour le collège des bourgmestre et échevins,


Nadine Braconnier
secrétaire


Jeannot Fürpass
bourgmestre